

Séance Officielle du 1^{er} juin 2011

DELIBERATION N° 137/2011

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

**SERVICE PUBLIC DE DESSERTE MARITIME EN PASSAGERS
REGIE DE TRANSPORTS MARITIMES**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU la délibération n° 25 du 15 février 2010 modifiée par délibération du 28 juin 2010 portant création du budget du Service Public de Desserte Maritime en Passagers ;

VU le vote du Budget Primitif en séance du 29 mars 2011;

VU l'avis du Conseil d'Exploitation ;

VU l'avis de la commission mixte ;

VU le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : L'Assemblée Territoriale décide :

- **d'approuver** le Budget Supplémentaire de la Régie de Transports Maritimes - Service Public de Desserte Maritime en passagers - pour l'exercice 2011, tel qu'il a été présenté par son Président ;
- **d'arrêter** le volume budgétaire du Budget Supplémentaire 2011 au montant de **1 089 924,31 € en dépenses et en recettes**, ce qui amène le volume du budget pour l'année 2011, à 3 673 224,31 € ;
- **d'autoriser** les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire et **de confirmer** le vote par chapitre ;
- **d'inscrire une augmentation de 121 000 €** au titre du virement de la section à section aux chapitres 021 (recettes d'investissement) et 023 (dépenses d'exploitation).

Article 2 : L'Assemblée Territoriale **vote** le Budget Supplémentaire 2011 de la Régie de Transports Maritimes - Service Public de Desserte Maritime en Passagers - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

Article 3 : Le transfert de l'emprunt de 3 M€ contracté pour l'acquisition du navire Le Cabestan du budget territorial vers le budget de la Régie de Transports Maritimes est acté au présent budget supplémentaire.

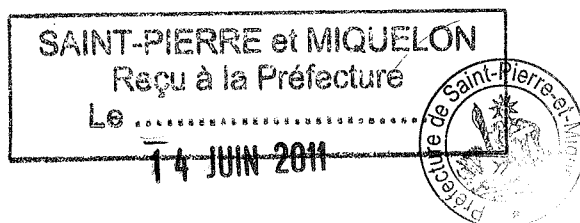
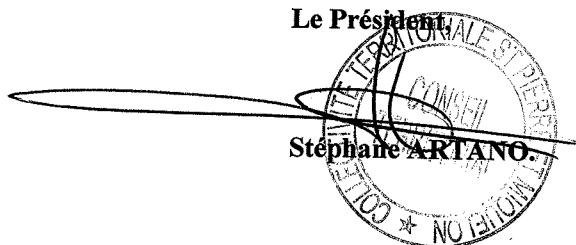
Le transfert du navire à l'actif de la Régie interviendra en décision modificative n°1/2011.

Adopté

15 voix pour
02 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 17

Le Président,

Stéphane ARTANO.



RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

SERVICE PUBLIC DE DESSERTE MARITIME EN PASSAGERS REGIE DE TRANSPORTS MARITIMES

Cette deuxième étape budgétaire de l'année permet d'ajuster les crédits aux besoins réels de l'exercice 2011, de considérer l'affectation du résultat cumulé constaté à la clôture de gestion 2010 et de reprendre les restes à réaliser en dépenses et recettes.

En recettes, le projet de budget supplémentaire s'élève à **0,969 M€**, dont 0,166 M€ concernent le résultat de clôture de l'exercice 2010 et 0,803 M€ de crédits nouveaux par rapport au budget primitif.

En dépenses, les crédits supplémentaires inscrits se chiffrent à 0,683 M€ en fonctionnement et à 0,189 M€ en investissement, soit un total de **0,872 M€**. Le solde d'exécution de clôture de l'exercice 2010 est repris pour **0,097 M€** (restes à réaliser).

I – L'AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Le résultat de la section d'exploitation dégagé au Compte Administratif 2010, s'élève à 83 077,31 €.

Ce montant est repris au budget supplémentaire 2011 en section d'investissement pour 14 318,92 € et en section d'exploitation pour 68 758,39 €.

II – LES RESTES A REALISER

Les engagements d'investissement non soldés, tels qu'ils apparaissent au Compte Administratif 2010, sont repris pour :

- 97 424,31 € en dépenses ;
- 5 226,70 € en recettes.

III – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Compte tenu de l'affectation du résultat excédentaire 2010 de 83 077,31 €, de l'inscription de 802 741,61 € en recettes nouvelles et de la reprise des restes à réaliser en recettes, le budget est abondé de 968 924,31 €, avec l'enregistrement de 871 500 € de dépenses nouvelles et 97 424,31 € de dépenses reportées.

Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement s'élève à 121 000 €.

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Investissement	286 424,31 €	165 424,31 €	121 000,00 €
<i>Crédits reportés (RAR + excédent)</i>	<i>97 424,31 €</i>	<i>83 105,39 €</i>	
<i>Affectation Résultat de Fonctionnement</i>		<i>14 318,92 €</i>	
<i>Crédits nouveaux</i>	<i>189 000,00 €</i>	<i>68 000,00 €</i>	
Exploitation	682 500,00 €	803 500,00 €	-121 000,00 €
<i>Résultat de Fonctionnement reporté</i>		<i>68 758,39 €</i>	
<i>Crédits nouveaux</i>	<i>682 500,00 €</i>	<i>734 741,61 €</i>	
TOTAL OPERATIONS	968 924,31 €	968 924,31 €	0,00 €

IV – LES INSCRIPTIONS

EN SECTION D'EXPLOITATION

- **DEPENSES** : Elles sont revues à la hausse pour 0,683 M€.

Chapitre		
011	Charges à caractère général	382 000,00 €
012	Dépenses de personnel	220 000,00 €
66	Intérêts de la dette	80 500,00 €
	Total Dépenses d'Exploitation	682 500,00 €

Chapitre 011 : Les besoins de la Régie nécessitent une inscription complémentaire de 170 000 € directement liée aux opérations de cales sèches : le coût des deux cales sèches du navire Le Cabestan (en janvier à Marystown et en avril à St-John's) se chiffre à plus de 250 000 € (*inscription BP2011 = 100 000 €*), celui de la cale sèche du navire Le Jeune France à près de 55 000 € (*inscription BP2011 = 35 000 €*).

S'ajoute la nécessité de disposer directement pour la Régie d'un stock de pièces et matériels afin d'éviter autant que possible l'arrêt technique des navires pendant les délais d'approvisionnement pour des commandes faites en « urgence ». Une provision de 80 000 € est proposée au présent chapitre.

La reprise par la Collectivité pour la saison 2011 de la desserte de l'île aux marins nécessite de prévoir une inscription de 84 000 € pour satisfaire le marché de prestations de service passé avec l'association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'île aux marins.

Les autres dépenses du chapitre sont majorées de 48 000 € dont une provision de 40 000 € pour d'éventuels affrètements demandés en cas de besoin à la société Air Saint-Pierre.

Chapitre 012 : La majoration des crédits de personnel tient compte des éléments suivants :

- enregistrement sur le 1er trimestre 2011 d'une charge de 75 000 € de cotisations ENIM dues au titre de l'année 2010 et revalorisation au vu des différents taux ENIM de la prévision 2011 inscrite au budget primitif ;
- embauche d'un second lamanneur et d'un marin supplémentaire pour une période de 6 mois considérant le nombre de rotations prévues aux calendriers du navire Le Cabestan ;
- transfert de la prise en charge de deux personnels affectés à la Régie imputée en 2010 au budget principal (transfert non considéré au budget primitif) ;
- embauches estivales pour le fonctionnement des billetteries.

Chapitre 66 : La charge en intérêts de l'annuité de la dette contractée pour l'acquisition du navire Le Cabestan est transférée du budget principal pour 80 500 €. L'inscription correspond à trois échéances, le remboursement de la première échéance (mars 2011) reste considéré au budget principal.

- **RECETTES** : Elles sont revues à la hausse pour 0,735 M€.

Chapitre		
70	Produits des services	10 000,00 €
74	Subvention d'équilibre territoriale (dotation attribuée au Budget Primitif 1 430 000 €)	720 000,00 €
75	Recettes non classées	4 741,61 €
	Total Recettes d'Exploitation	734 741,61 €

Chapitre 70 : Le produit attendu du service sur l'île aux marins est estimé à 10 000 €.

Chapitre 74 : Cette période de l'année ne permet pas encore de réviser l'estimation prudente des recettes du service prévue au budget primitif à hauteur de 815 000 €, la révision, espérée bien évidemment à la hausse, interviendra à l'occasion des décisions modificatives du second semestre 2011.

Considérant les besoins complémentaires et obligatoires de la régie en dépenses d'exploitation, la subvention d'équilibre territoriale est majorée de 720 000 €.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- **DEPENSES** : Elles s'élèvent à 0,189 €

Chapitre		
16	Remboursement de la dette en capital	121 000,00 €
20	Acquisition de logiciels	18 000,00 €
21	Acquisitions de matériel et mobilier	50 000,00 €
	Total Dépenses Investissement	189 000,00 €

Chapitre 16 : La charge en capital de l'annuité de la dette contractée pour l'acquisition du navire Le Cabestan est transférée du budget principal pour 121 000 €.

Chapitre 20 : La dotation considère essentiellement l'acquisition d'un logiciel de plan de maintenance élaboré pour le navire Le Cabestan.

Chapitre 21 : Dans la perspective de regrouper le siège de la Régie et la billetterie dans de nouveaux locaux, des aménagements sont estimés à hauteur de 20 000 €.

Le renouvellement de certaines pièces de rechange des navires relève de l'investissement et nécessite une provision de 44 000 €.

La dotation du chapitre votée au budget primitif est, par ailleurs, diminuée de 14 000 €.

- **RECETTES** : Elles s'élèvent à 0,068 €

Chapitre		
13	Subvention d'équipement territoriale	68 000,00 €
	Total RI	68 000,00 €

Les investissements prévus aux chapitres 20 et 21 nécessitent l'inscription d'une subvention d'équipement du budget territorial.

LE BUDGET DE LA REGIE APRES LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE

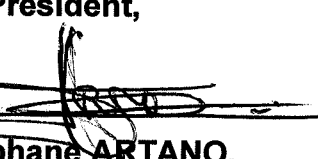
EQUILIBRE	BUDGET 2011
Exploitation	
RECETTES REELLES	3 048 500,00
DEPENSES REELLES	2 831 200,00
Marge d'autofinancement brut	217 300,00
Investissement	
RECETTES REELLES	387 424,31
DEPENSES REELLES	604 724,31
Besoin de financement de l'exercice	217 300,00
Produit des emprunts	0,00
Equilibre budgétaire du Budget 2011	0,00

Les masses du budget de la Régie de Transports Maritimes 2011 se répartissent comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'exploitation	3 058 500,00	3 058 500,00
Section d'investissement	614 724,31	614 724,31
TOTAL	3 673 224,31	3 673 224,31

En conclusion du présent rapport, je vous propose :

- d'approuver les inscriptions portées au rapport en crédits de paiement ;
- d'arrêter le volume budgétaire du Budget Supplémentaire 2011 de la Régie de Transports Maritimes au montant de **1 089 924,31 €** en dépenses et en recettes, ce qui amène le volume du budget pour l'année 2011 à 3 673 224,31 € ;
- d'autoriser les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire et de confirmer le vote par chapitre ;
- d'inscrire **une augmentation de 121 000 €** au titre du virement de la section à section aux chapitres 021 (recettes d'investissement) et 023 (dépenses de fonctionnement).

Le Président,

Stéphane ARTANO.